

## Partie B Informations à l'attention des écolières, des écoliers ainsi que de leurs responsables légaux

Vous avez la faculté de bénéficier d'une action financée grâce aux moyens attribués par le Fonds Social Européen (FSE). La commission européenne doit être informée à intervalles réguliers au sujet de l'utilisation des fonds, par les services administratifs du FSE. Les services administratifs ont de ce fait besoin de certaines informations vous concernant. Vos coordonnées figureront à la partie C, conformément à votre déclaration de consentement. La partie D contiendra également des informations personnelles supplémentaires à votre sujet.

L'institution est chargée de recueillir les informations nécessaires qui vous concernent. Cette institution doit veiller au respect des dispositions relatives à la protection des données et ce point d'attention lui a particulièrement été signalé. Toute collaboratrice ou collaborateur de l'organe de formation reste à votre entière disposition pour répondre à toute question concernant les informations afférentes à la protection des données, à la déclaration de consentement (partie C) ainsi qu'au formulaire (partie D).

### Informations sur la protection des données dans le cadre des actions financées par le Fonds Social Européen (FSE)

#### 1. Organe chargé de la collecte des données personnelles :

Bayerisches Staatsministerium für Familie, Arbeit und Soziales  
Ref. I 2 (Verwaltungsbehörde ESF in Bayern)  
Winzererstraße 9  
80797 München  
E-Mail: [esf@stmas.bayern.de](mailto:esf@stmas.bayern.de)  
Tel.: 089/1261-1063

#### 2. Informations permettant de contacter la personne compétente, chargée de la protection des données :

Datenschutzbeauftragter im Bayerischen Staatsministerium für Familie, Arbeit und Soziales  
Winzererstraße 9  
80797 München  
E-Mail: [Datenschutz@stmas.bayern.de](mailto:Datenschutz@stmas.bayern.de)  
Tel.: 089/1261-01

#### 3. Objectifs et bases juridiques relatives au traitement des données :

Le programme de cours d'allemand, dispensé toute la journée et proposé au sein des écoles primaires (Grundschule) et des collèges (Mittelschule) de Bavière, est financé grâce aux moyens alloués par le Fonds Social Européen (FSE). Les organismes bavarois, en charge de l'utilisation de ces moyens financiers, sont tenus d'informer la Commission Européenne à intervalles réguliers. Certaines informations concernant les participants sont nécessaires à cet effet et sont ainsi collectées via le présent questionnaire. Le nom des écolières et des écoliers, leurs coordonnées ainsi que leur date de naissance (données personnelles obligatoires) sont nécessaires pour pouvoir attester que les programmes de soutien sont exécutés de manière conforme. D'autres renseignements, concernant notamment le niveau de formation, la situation professionnelle et les conditions sociales des écolières et des écoliers sont également sollicités (indicateurs).

Les indicateurs sont enregistrés séparément par rapport aux données personnelles obligatoires et comportent un signe distinctif (forme pseudonymisée). Dans certains cas bien définis, les indicateurs peuvent toutefois à nouveau être affectés à la rubrique des données personnelles. Cette opération intervient uniquement en cas de contrôle des moyens financiers de l'UE, lorsque les données personnelles sont collectées ultérieurement ou en cas d'évaluation.

Le traitement des données est effectué conformément à l'art. 6 al. 1 lettre a) et c) du règlement (UE) 2016/679 (protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données) en corrélation avec l'art. 5 du règlement n° 1304/2013, en corrélation avec l'art. 27 al. 4 et l'art. 96 al. 2b point ii, en corrélation avec le

#### 4. Destinataires des données personnelles ou catégories de destinataires de ces données :

Les organes énumérés ci-dessous peuvent avoir accès et consulter vos données personnelles obligatoires et les indicateurs vous concernant :

- L'institution chargée de cette action : l'ensemble des données collectées dans le cadre de son action
- L'institut « ISG Institut für Sozialforschung und Gesellschaftspolitik GmbH » : exclusivement à des fins d'évaluation / de notation (coordonnées pour tout contact : ISG Institut für Sozialforschung und Gesellschaftspolitik GmbH, Weinsbergstraße 190, 50825 Köln, [info@isg-institut.de](mailto:info@isg-institut.de)),
- Le fournisseur Internet chargé de la gestion de la base de données PASS IT-Consulting (coordonnées pour tout contact : PASS IT- Consulting, Dipl.-Inf. G. Rienecker GmbH & Co. KG, Schwalbenrainweg 24, 63741 Aschaffenburg, [info@pass-consulting.com](mailto:info@pass-consulting.com)),
- der Bayerische Oberste Rechnungshof (Cour des comptes supérieure de Bavière), der Europäische Rechnungshof (Cour des comptes européenne), les services compétents de la commission européenne ainsi que les organes de contrôle du FSE en Bavière : sur demande afin de pouvoir exécuter leurs missions de contrôle.

Il est possible de combiner les données personnelles obligatoires avec les indicateurs, ceci toutefois uniquement sous réserve que des contrôles doivent absolument être opérés, que des données doivent obligatoirement être collectées ultérieurement en vue d'établir des rapports fixés par la loi, et sous réserve que des évaluations scientifiques doivent nécessairement être réalisées. Il n'est pas dérogé à la faculté d'effectuer un contrôle des compétences des participants (conditions préalables en termes d'âge, de sexe, de lieu d'habitation/de travail).

Les organes énoncés ci-dessous sont habilités à consulter une partie des données personnelles obligatoires (appellation, prénom, nom, entrée et sortie). S'agissant des indicateurs, les organes peuvent uniquement les consulter globalement :

- die ESF-Bewilligungsbehörde (autorité compétente en matière d'autorisation FSE) du gouvernement de Basse Bavière (coordonnées pour tout contact : Regierung von Niederbayern, Sg. 13, Regierungsplatz 540, 84028 Landshut, [poststelle@reg-nb.bayern.de](mailto:poststelle@reg-nb.bayern.de))
- l'organe compétent du Bayerisches Staatsministerium für Unterricht und Kultus (ministère publique de Bavière en charge de l'enseignement de la culture) (coordonnées pour tout contact : Salvatorstr. 2, 80333 München, [poststelle@stmbw.bayern.de](mailto:poststelle@stmbw.bayern.de)),
- les organes compétents du Bayerisches Staatsministerium für Familie, Arbeit und Soziales (ministère publique de Bavière, chargé de la famille, du travail et des affaires sociales), à savoir les organes administratifs du FSE en Bavière, les organes de contrôles FSE en Bavière ainsi que les services chargés d'établir les attestations FSE en Bavière (coordonnées pour tout contact : Staatsministerium für Familie, Arbeit und Soziales, Winzererstraße 9, 80797 München, [esf@stmas.bayern.de](mailto:esf@stmas.bayern.de))

L'ensemble des autres organes en charge de la réalisation / mise en œuvre des opérations FSE ont accès aux données uniquement sous format anonymisé.

#### 5. Demande de renseignements

Des renseignements obligatoires concernant le nom, les coordonnées, la date de naissance de l'élève ou de l'élève sont demandés conformément à la **déclaration de consentement**.

**Au début de l'année scolaire**, un formulaire est transmis à l'élève ou à l'élève. Ce formulaire contient certaines rubriques qui concernent des renseignements relatifs à l'origine, à l'environnement social et aux éventuelles inégalités de l'élève ou de l'élève. L'enseignant ou le personnel pédagogique mandaté apportent son aide à l'élève ou à l'élève pour remplir ce formulaire. Juste **après la fin** du programme de cours d'allemand, dispensés toute la journée, l'institution prenant en charge les frais scolaires sera interrogée sur la situation scolaire et professionnelle de l'élève ou de l'élève. Un soutien, pour formuler les réponses aux questions posées, sera apporté par l'école.

L'ISG (Institut für Sozialforschung und Gesellschaftspolitik GmbH) contacte individuellement les élèves et les élèves ayant suivi des cours d'allemands, et ceci dans un délai de **six mois** à compter de la fin des actions mises en œuvre, en vue d'obtenir des informations sur leur situation professionnelle et sociale. Ces questions, posées à la fin des actions de suivi par rapport aux cours d'allemand dispensés, doivent permettre de reconnaître et d'évaluer la réussite du projet.

Vous avez la possibilité de consulter lesdits formulaires à l'adresse [www.km.bayern.de/esf](http://www.km.bayern.de/esf)

## 6. Durée de sauvegarde des données personnelles

Vos données sont conservées après avoir été collectées par le fournisseur informatique PASS IT- Consulting, chargé de la gestion de la base de données et mandaté par le Bayerisches Staatsministerium für Familie, Arbeit und Soziales (Ministère de la Bavière en charge de la famille, du travail et des affaires sociales). Ces données sont conservées pendant la durée nécessaire, dans le respect des délais de conservation légaux prévus à l'art. 140 al. 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 concernant l'exécution des missions en question. Au vu des connaissances actuellement mises à disposition, la date prévisible pour la conservation des données prendra fin le 31.12.2028.

## 7. Droits des personnes concernées

Vous disposez des droits énumérés ci-dessous, conformément au règlement (UE) 2016/679 (protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données) :

- Art. 15 : en cas de traitement de vos données personnelles, vous avez le droit d'obtenir des informations sur les données sauvegardées, relatives à votre personne.
- Art. 16 : en cas de traitement erroné de vos données personnelles, vous pouvez prétendre à la rectification des données.
- Art. 17, 18 et 21 : si les conditions légales sont réunies, vous pouvez exiger la suppression des données ou la limitation du traitement de vos données ainsi que vous opposez à leur traitement.
- Art. 20 : si vous avez consenti au traitement de vos données ou conclu un contrat sur le traitement des données et que le traitement des données s'effectue via une procédure automatisée, vous pouvez également prétendre à la portabilité des données.

Dans le cas où vous exerceriez les droits susvisés, l'organe public s'assure que les conditions légales nécessaires à cet effet sont réunies.

Un droit de recours peut par ailleurs être exercé contre le commissaire de la Bavière en charge de la protection des données.

## 8. Droit de révocation après consentement

Vous avez la faculté de révoquer à tout moment votre consentement pour l'avenir si vous avez consenti, par une déclaration correspondante, au traitement des données collectées et figurant à la partie D2 « données personnelles particulièrement sensibles », par le Bayerisches Staatsministerium für Familie, Arbeit und Soziales (ministère public de Bavière, chargé de la famille, du travail et des affaires sociales), étant précisé que ces données sont relatives à de possibles handicaps actuels, à des motifs de migration ou à toutes autres inégalités. Il n'est pas dérogé à la légalité du traitement des données effectué sur la base du consentement, jusqu'à la révocation du traitement des données.

## 9. Obligations relatives à la mise à disposition des données

Vous participez à une action cofinancée par les moyens financiers alloués par le fonds social européen (FSE). Il convient d'attester et de prouver la bonne utilisation des fonds vis-à-vis de la commission européenne. Les services administratifs FSE du Bayerisches Staatsministerium für Familie, Arbeit und Soziales (ministère public de Bavière, chargé de la famille, du travail et des affaires sociales) répondent de la bonne utilisation de ces fonds et doivent aviser, à intervalles réguliers, la commission européenne. Les données afférentes aux participants sont également concernées par ces obligations (art. 5 du règlement (UE) n° 1304/2013, en corrélation avec l'art. 27 al. 4 et l'art. 96 al. 2b point ii, en corrélation avec le règlement (UE) n° 1303/2013. La commission européenne peut bloquer le versement des fonds lorsque le Land de la Bavière n'informe pas ou adresse des rapports erronés à la commission européenne. Ceci pourrait avoir ainsi des répercussions sur les actions dont vous bénéficiez. Seules les personnes ayant communiqué les données personnelles nécessaires peuvent de ce fait bénéficier desdites actions.

Par conséquent, l'écolière ou l'écolier peut participer à un programme de cours d'allemand, dispensés toute la journée, **uniquement sous réserve** que

- une déclaration de consentement faisant état des données personnelles obligatoires, dûment signée, ait été produite ; dans le cas des écolières et écoliers encore mineurs, il appartient aux parents ou aux autres responsables légaux de l'enfant de signer la déclaration de consentement;
- Les données obligatoires figurant sur le formulaire D (« formulaire pour écolières et écoliers ») aient été renseignées. Les réponses aux questions sur les raisons de la migration, le handicap ou toute autre inégalité ne sont pas obligatoires. L'écolière ou l'écolier a la faculté de refuser de répondre à ces questions ; une rubrique « aucune information » est prévue à

---

cet effet sur le formulaire.